



Protection civile

Gros-de-Vaud

**Extrait de l'assemblée générale de l'Association Intercommunale
de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du Gros-de-Vaud
du 30 avril 2025**

Le comité de direction de l'association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud, agissant en vertu de la loi 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 30 avril 2025 qui s'est déroulée à Echallens, le Conseil intercommunal a

- **Accepté le procès-verbal numéro 24 du 03 octobre 2024**
- **Accepté le préavis 2025-01 relatif à la gestion et aux comptes 2024**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents dans leur commune respective et y déposer une demande de référendum dans un délais de dix jours, à compter de la présente publication.

Echallens, le 1^{er} mai 2025

Le président
du Conseil intercommunal

Philippe Tesse

La secrétaire
du Conseil intercommunal

Céline Girard



Rte de Cossonay 36B
1040 Echallens
T + 41 21 338 03 30

orpc.gros-de-vaud@vd.ch